



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
25 juin 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Comité du programme et de la coordination

Soixante et unième session

1<sup>er</sup>-25 juin 2021

### Projet de rapport

*Rapporteur* : M. Arman **Khachatryan** (Arménie)

#### Additif

### Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2022

[Point 3 a)]

#### Programme 5

#### Utilisations pacifiques de l'espace

1. À sa soixante et unième session, le Comité a examiné le programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) (projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020) [A/76/6 (Sect. 6)].
2. Le Président a appelé l'attention sur la déclaration de la Représentante du Secrétaire général, qui a présenté le programme et a répondu aux questions posées par le Comité lors de l'examen du programme.

#### Débat

3. Les délégations ont fait part de leur large soutien au programme, qui constituait un mécanisme important de renforcement de la coopération internationale dans le domaine spatial et dans celui de l'utilisation pacifique des sciences et techniques spatiales. L'une d'elles s'est félicitée que les informations communiquées à ce sujet soient plus exhaustives et plus instructives que dans les précédents rapports. Elle a noté et accueilli avec satisfaction l'augmentation constante des activités relatives au programme visant à renforcer les capacités nationales, en particulier celles des pays en développement, en ce qui concerne l'utilisation des sciences et des techniques spatiales à des fins pacifiques. Une autre délégation a encouragé le Bureau des affaires spatiales à lier son action au pilier Développement de manière à mieux aider les pays en développement à favoriser une utilisation pacifique de l'espace dans une optique de développement, de réduction de la pauvreté et de relèvement après la pandémie.



4. Les délégations ont salué le travail accompli par le Bureau, notamment les efforts qu'il a déployés pour faire avancer la coopération internationale dans le domaine spatial, comme en témoignait le lancement par la République de Maurice de son premier satellite en juin 2021. Dans le prolongement des échanges sur le programme qui se sont tenus pendant la soixantième session, une délégation a fait observer que le rapport ne mentionnait pas l'état d'avancement du programme de Tombouctou, un projet qui avait récemment vu le jour et visait à promouvoir l'utilisation de l'espace, et elle a demandé si de nouvelles contributions y avaient été apportées pour qu'il ait une incidence sur les populations, en particulier dans les pays en développement.

5. Une délégation s'est dite satisfaite du travail accompli par le Bureau et de l'aide qu'il avait apportée aux pays pendant la pandémie. Il a été noté que le Bureau, qui œuvrait dans un domaine de pointe, s'était bien adapté aux bouleversements inattendus engendrés par cette crise. La délégation s'est félicitée que certaines activités, comme celles sur le droit de l'espace et les politiques spatiales, soient désormais organisées en ligne, ce qui les rendait accessibles à un plus grand nombre de participants, et elle a voulu savoir quels pays et parties prenantes y avaient participé. Il a été demandé si le recours à des plateformes virtuelles avait permis au Bureau d'atteindre davantage de petits États insulaires en développement. La délégation s'est réjouie que le Bureau ait introduit des innovations et des modalités d'organisation souples pour mieux adapter les activités d'apprentissage aux différents besoins et elle a observé qu'en multipliant les formations animées en ligne, comme les webinaires sur l'économie spatiale, celui-ci était parvenu à toucher un plus grand nombre de participants.

6. S'agissant des mandats et des considérations générales, une délégation s'est inquiétée de ce que les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales décrites aux paragraphes 6.1 et 6.37 dépassaient le cadre du mandat du Bureau, et elle a suggéré de conserver le libellé qui avait été convenu. Il a été noté que comme énoncé au paragraphe 6.1, ce mandat découlait des résolutions et des décisions de l'Assemblée générale en la matière. La délégation n'était pas convaincue par la conclusion formulée au paragraphe 6.3, selon laquelle l'avènement des nouvelles technologies et le nombre croissant d'acteurs avaient pour effet de modifier rapidement la structure et le contenu des activités spatiales et le Bureau tenait notamment compte, dans l'exercice des fonctions qui lui incombaient, de la complexité croissante de l'environnement, de l'intérêt que présentaient les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour la réalisation des objectifs arrêtés au niveau mondial ainsi que de la nécessité de garantir la viabilité à long terme des activités spatiales. Elle estimait que ce paragraphe précisait plutôt les conditions dans lesquelles le Bureau exécuterait le programme.

7. En ce qui concerne la stratégie, une délégation a jugé important d'inclure au paragraphe 6.5 l'amélioration des services de secrétariat fournis au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. S'agissant des activités prévues par le Bureau qui s'inscrivaient dans le cadre de stratégies renforcées intégrant les enseignements tirés de la pandémie, et dont il était fait mention au paragraphe 6.10, elle a demandé des précisions sur la façon dont celles-ci augmenteraient la participation aux travaux du Comité visés à l'alinéa a) du paragraphe 6.11. Elle a souligné qu'en vertu du Règlement intérieur, participaient à ces travaux les États membres du Comité ainsi que les États et les organisations internationales qui avaient été dotés du statut d'observateur par le Comité. Elle a également fait remarquer que pour des raisons d'efficacité, il était crucial d'améliorer la transparence concernant les activités relatives au programme que menait le Bureau, notamment la communication régulière d'informations sur le Comité, les projets ainsi

que les partenariats avec des agences spatiales et des organisations gouvernementales et non gouvernementales auxquels il était fait référence au paragraphe 6.14.

8. En ce qui concerne l'exécution du programme en 2020 et les résultats escomptés pour 2022 (par. 6.21, 6.28, 6.33 et annexe II, recommandation B), une délégation a estimé qu'il était important de tenir compte du fait qu'en matière de capacités spatiales, l'évaluation des besoins devait être effectuée à la demande des États Membres concernés.

9. S'agissant du résultat 3 (protection renforcée du spectre des systèmes mondiaux de navigation par satellite), qui était nouveau, une délégation s'est inquiétée du fait que l'information présentée au paragraphe 6.35 sur les enseignements tirés et les changements prévus portait à croire que le Bureau s'attachait à protéger le spectre, une mission qu'il n'avait pas la capacité technique de mener à bien et qui ne lui avait pas été confiée, et elle a suggéré de modifier le paragraphe en question.

10. Une délégation a relevé l'omission, dans le tableau 6.1 (Produits retenus pour la période 2020-2022), des réunions supplémentaires escomptées après l'élection du Bureau pour le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales à la cinquante-huitième session, tenue en avril, du Sous-Comité scientifique et technique, ainsi que de celles qu'il faudrait probablement organiser par la suite pour convenir d'un mandat ainsi que de méthodes et d'un plan de travail. Elle a déclaré qu'il aurait fallu prendre en compte ces réunions dans le produit 8, qui avait trait aux consultations intersessions concernant le Bureau.

### **Conclusions et recommandations**

11. **Le Comité s'est félicité de la contribution du Bureau des affaires spatiales à la promotion de la coopération internationale dans les activités spatiales, en particulier de ses efforts visant à renforcer la capacité d'un plus grand nombre de pays en développement d'utiliser la science et les techniques spatiales, et à cet égard, il a encouragé le Secrétaire général à mettre davantage à profit la coopération avec les autres organismes des Nations Unies et les États Membres.**

12. **Le Comité a rappelé qu'il importait que le Bureau continue de se concentrer sur ses principales fonctions, qui consistaient notamment à assurer le secrétariat du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à gérer le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et sensibiliser les esprits à la nécessité de coordonner des interventions sur les débris spatiaux.**

13. **Le Comité a relevé que les auto-évaluations du bureau de Beijing du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) sur ses activités avaient pris du retard ; il a de nouveau fait part de son grand intérêt pour les résultats de ces évaluations et a recommandé que l'Assemblée générale encourage le Secrétaire général à les intégrer dans le projet de budget-programme pour 2023.**

14. **Le Comité a accueilli favorablement les recommandations du Bureau des services de contrôle interne concernant les procédures d'immatriculation des objets lancés dans l'espace et il a recommandé que l'Assemblée générale encourage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour moderniser ces procédures et garantir les moyens nécessaires en vue de parvenir à un nombre élevé d'immatriculations.**

15. **Le Comité a souligné qu'il importait d'assurer un suivi efficace et d'établir des rapports, et s'est dit favorable à la présentation de données quantifiables**

supplémentaires sur des activités relatives aux programmes telles que UN-SPIDER et le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

16. Le Comité s'est félicité du lancement de la plateforme Space4Women, et a souligné qu'il importait de favoriser l'avancement des femmes dans le domaine spatial, notamment par des programmes de formation et de renforcement des capacités, et des activités de sensibilisation adaptés.

17. Le Comité a pris acte de l'augmentation exponentielle du nombre de satellites lancés chaque année ; il a insisté sur l'importance qu'il y avait à renforcer les efforts et la coopération visant à protéger le spectre et a noté avec satisfaction que le Bureau entendait se concentrer sur cette question.

18. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) du projet de budget-programme pour 2022, sous réserve des modifications suivantes :

## **A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

##### *Paragraphe 6.1*

Remplacer « 74/67 » par « 75/69 ».

Après « sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales », insérer « le cas échéant, ».

##### *Paragraphe 6.3*

Remplacer « Dans l'exercice des fonctions qui lui incombent au titre du programme, le Bureau tient compte, notamment, de la complexité croissante de l'environnement, de l'intérêt que présentent les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour la réalisation des objectifs arrêtés au niveau mondial ainsi que de la nécessité de garantir la viabilité à long terme des activités spatiales. » par le texte suivant : « Dans l'exercice des fonctions qui lui incombent au titre du programme, le Bureau tiendra notamment compte dans l'exécution de celui-ci de la complexité croissante de l'environnement, de l'intérêt que présentent les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour la réalisation des objectifs arrêtés au niveau mondial ainsi que de la nécessité de garantir la viabilité à long terme des activités spatiales. »

#### **Programme de travail**

#### **Utilisations pacifiques de l'espace**

#### **Stratégie**

##### *Paragraphe 6.11*

Supprimer « a) une participation accrue aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du Sous-Comité

scientifique et technique, du Sous-Comité juridique et des groupes de travail qui leur sont rattachés ; »

## **Facteurs externes pour 2022**

### *Paragraphe 6.14*

À la fin du paragraphe, ajouter le texte suivant : « À cet égard, le Bureau renforcera la transparence en ce qui concerne ses activités relatives au programme et informera régulièrement le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des projets en cours d'exécution ainsi que de ses partenariats avec les agences spatiales, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et le secteur privé. »

## **Exécution du programme en 2020**

### **Améliorer l'accès au développement des capacités pendant la pandémie**

#### *Paragraphe 6.21*

Après « les États Membres », ajouter « intéressés » et après « visant à aider », ajouter «, à leur demande, ».

## **Résultats escomptés pour 2022**

### **Résultat 1 : ouvrir à tous les portes de l'espace**

#### **Exécution du programme en 2020**

#### *Paragraphe 6.28*

Après « les États Membres », ajouter « intéressés » et après « Le Bureau a continué d'aider », ajouter «, à leur demande, ».

### **Résultat 3 : protection renforcée du spectre des systèmes mondiaux de navigation par satellite**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

#### **Enseignements tirés et changements prévus**

#### *Paragraphe 6.35*

Remplacer « Les enseignements tirés sont les suivants : il est nécessaire d'aider le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite à faire mieux connaître et mieux comprendre l'importance de protéger le spectre, ainsi que de veiller à ce que des mesures soient prises aux niveaux international et national » par le texte suivant : « Les enseignements tirés par le Bureau, qui assure le secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, sont les suivants : il est nécessaire de soutenir les activités du Comité visant à faire mieux connaître et mieux comprendre l'importance de protéger le spectre ainsi que les mesures prises aux niveaux international et national ».

Remplacer « Compte tenu de ces enseignements, le Bureau entend accorder une attention accrue dans ses activités de renforcement des capacités à la

protection du spectre et à la détection et l'atténuation des interférences, afin d'encourager et de faciliter des discussions plus poussées entre les experts et les régulateurs, y compris dans les pays en développement. » par le texte suivant : « Compte tenu de ces enseignements, le Bureau entend s'attacher davantage, dans ses activités de renforcement des capacités, à encourager et à faciliter des discussions plus poussées entre les experts et les régulateurs, y compris dans les pays en développement, sur la protection du spectre ainsi que sur la détection et l'atténuation des interférences. »

### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

#### *Paragraphe 6.37*

Supprimer « 68/50 ; 75/69 Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ».

## **Annexe II**

### **État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle**

#### **Suite donnée à la recommandation**

##### **Recommandation B**

Dans la deuxième phrase, ajouter « faite à la demande » après « Une évaluation des besoins ».

---